

## A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

6

# AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LES FERMES PÉDAGOGIQUES



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Aider à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accueil pédagogique dans les exploitations agricoles. Permettre un contact entre agriculteurs et urbains en diversifiant l'activité.

### BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs à titre principal ou secondaire, personne physique ou personne morale.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Règlement CE n°1857/2006 du 15 décembre 2006, règlement d'exemption agricole (Art 4).

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Avoir suivi des formations pour l'exercice de l'accueil pédagogique (certification de formation)
- Avoir accueilli au moins 10 classes sur son exploitation l'année précédent la demande d'aide (attestation des écoles). Pour les jeunes agriculteurs, cet accueil peut avoir été fait sur une autre exploitation.
- Adhérer à un réseau reconnu par l'Inspection Académique (attestation d'adhésion).
- Développer un réel projet pédagogique
- Présenter un projet d'investissement en lien avec le projet pédagogique.
- S'engager à poursuivre l'accueil pédagogique sur l'exploitation durant les 10 ans qui suivent l'octroi de l'aide à raison d'un minimum de 30 visites par an (conserver les attestations de visites)

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie  
et de l'Emploi  
Service Agriculture et  
Pêche

### DATE LIMITE DE DÉPÔT ET DE VERSEMENT

Néant

## A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

6

### AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LES FERMES PÉDAGOGIQUES

- A l'issue des travaux, fournir une copie de l'attestation « Etablissement Recevant du Public » et une copie de l'avis conforme de la commission « Tourisme et Handicap » (Direction Régionale du Tourisme).

#### TAUX D'INTERVENTION – CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Taux : 25% (ce financement est valorisable pour un cofinancement FEADER à parité)
- Plancher investissements éligibles : 5 000 €
- Plafond investissements éligibles :
  - Volet pédagogique : 75 000 €.
  - Aménagement d'une cuisine professionnelle : majoration de 20 000 €
- 3 ans entre chaque demande
- Versement sur présentation de factures originales acquittées (cumul possible avec co-financements nationaux ou européens dans la limite des plafonds européens).

#### INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

**Volet pédagogique** : uniquement réhabilitation et extension de bâtiments existant, matériel pédagogique dédié, aménagement des extérieurs, mise en sécurité du site, parking, signalétique.

**Aménagement d'une cuisine professionnelle** : mobilier fixe  
La main d'œuvre de l'exploitation n'est pas éligible.

Ce dossier est à adresser à :  
**Monsieur Didier MARIE**  
Président du Département de Seine-Maritime  
Hôtel du Département  
DEE/SAP  
Quai Jean Moulin  
76101 ROUEN CEDEX 1

## ***AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE***

### **DEMANDE D'AIDE :**

## **Investissements pour les fermes pédagogiques**

*Fiche d'aide consultable sur [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net) rubrique « guide des aides »*

Pour tout renseignement complémentaire :  
Service Agriculture et Pêche  
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81  
Mail : [AGRICULTURE@cg76.fr](mailto:AGRICULTURE@cg76.fr)





## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Présentation du projet pédagogique
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- Statuts mis à jour pour les formes sociétaires
- Attestation de suivi de formations à l'accueil pédagogique
- Attestations de visites effectuées par des écoles (au moins 10)
- Attestation d'adhésion à un réseau reconnu par l'Inspection Académique

*Pour le versement de la subvention :*

- Attestation « Etablissement recevant du Public »
- Copie de l'avis de conformité de la commission « Tourisme et Handicap »
- Facture(s) **originale(s)** acquittée(s)

-----

\* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

\* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (\*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

\* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime ([cil@cg76.fr](mailto:cil@cg76.fr)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

\* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

\* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

\* Le demandeur prend acte qu'en cas d'acceptation de son dossier il s'engage à poursuivre l'activité d'accueil pédagogique sur l'exploitation durant les 10 ans qui suivent l'octroi de l'aide, à raison d'un minimum de 30 visites effectuées par an (conserver les attestations de visites)

A

**Signature du ou des demandeur(s)  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le